



SAPEURS POMPIERS
DE LA **MOSELLE**

Saint-Julien-lès-Metz, le 09 janvier 2023

Pôle Métier
Département de la Gestion des Risques et des Crises
Service Prévision

Affaire suivie par Damien NOEL
☎ 03.87.79.45.41
grc@sdis57.fr

Direction Départementale des Territoires
Délégation Territoriale de Sarreguemines
43, rue de Sarreinsming
BP 21133
57216 SARREGUEMINES Cedex

DN/SG
N°02/860/23

OBJET : BITCHE 57230 – Lieu-dit Ochsenmuehlkoepfel – SAS CPV SUN 40.
Avis incendie sur un projet de construction d'une centrale photovoltaïques au sol.

REF. : Dossier n° PC 057 089 22 B0008.
Votre transmission AVIS' AU LMV-Q3X-RRL datée du 15 décembre 2022.

PJ. : 4.

Description du projet :

La SAS CPV SUN 40 projette de créer un champs photovoltaïque au sol.

Champ d'application réglementaire et références normatives :

Le projet de la SAS CPV SUN 40 est soumis aux dispositions du Règlement Départemental de la Défense Extérieure Contre l'Incendie (R.D.D.E.C.I.) de la Moselle.

Et il est également soumis aux guides suivants pour l'installation de panneaux photovoltaïques :

- *Le Guide UTE C15-712 ;*
- *Le guide pratique réalisé par l'agence de l'environnement et de la Maitrise de l'Energie (ADEME) avec le Syndicat des Energies Renouvelables (SER) baptisé « Spécifications techniques relatives à la protection des personnes et des biens dans les installations photovoltaïques raccordées au réseau » (1er décembre 2008).*

Madame, Monsieur

Vous avez sollicité le Service Départemental d'Incendie et de Secours afin d'obtenir un avis technique sur la défense incendie du projet cité en objet.



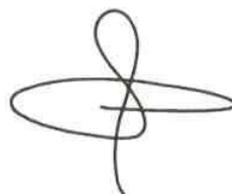
Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Moselle
3, rue de Bort-les-Orgues - Saint-Julien-lès-Metz - BP 50083 - 57072 METZ Cedex 03
Tél. : 03 87 79 45 00

Après étude du dossier, l'accessibilité et la DECI du projet sont correctes.

Le SDIS de la Moselle émet un **avis favorable**.

Je vous prie de croire, Madame, Monsieur, à l'assurance de mes salutations distinguées.

Le Chef du Département
de la Gestion des Risques et des Crises

A handwritten signature in black ink, consisting of a large loop at the top, a horizontal oval shape in the middle, and a vertical line extending downwards from the center of the oval.

Commandant Sylvain GRUMBACH



FORMULAIRE DE CONFORMITE D'UN NOUVEAU POINT D'EAU



Arrêté Préfectoral n°04/CAB/SIDPC/2018
portant approbation du R.D.D.E.C.I

Ce formulaire est destiné au maître d'œuvre afin de s'assurer que les travaux réalisés dans le cadre de la défense extérieure contre l'incendie sont conformes aux prescriptions demandées par le SDIS ou au R.D.D.E.C.I

Le maître d'œuvre réceptionnera les travaux, complétera ce formulaire et le retournera au SDIS avant que celui-ci n'intervienne pour effectuer un contrôle à vocation opérationnelle.

A l'issue de la vérification, le SDIS informera le service instructeur et le maire de la conformité de la défense extérieure contre l'incendie.

Documents à fournir avec ce formulaire :

- ▶ 1 plan de situation
- ▶ 1 plan masse sur lequel les points d'eau à contrôler sont visibles
- ▶ 1 attestation de réception des travaux délivrée par l'installateur

A compléter et à renvoyer au SDIS

SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DE LA MOSELLE
 Département de la Gestion des Risque et des Crises
 Service Prevision/Bureau DECI
deci@sdis57.fr
 3 Rue de Bort Les Orgues BP50083
 Saint-Julien-Les -Metz 57072 Metz Cedex 03

DESIGNATION DU PERMIS

Permis d'aménager

N° → **PC 57 089 22 B0008**

Permis de construire

Nature et adresse des travaux :

projet de création d'une centrale photovoltaïque au sol
 Lieu dit Ochsenmuehlkoepfel
 57 230 BITCHE

IDENTITE DU MAITRE D'OUVRAGE

IDENTITE DU MAITRE D'OEUVRE

SAS CPV SUN 40	Dénomination de la société, entreprise, cabinet d'étude, autre,...	LONCHAMPT Frédérique
THOMASSIN Etienne	Représenté par	LONCHAMPT Frédérique
966 Avenue Raymond Dugrand Immeuble le Blasco 34 060 MONTPELLIER	Adresse	60 rue Thiers 38 000 GRENOBLE
04 67 64 99 60	Téléphone	06 33 65 76 72
carto@luxel.fr/a.lepriol@luxel.fr	Mail	

AVIS INCENDIE DU SDIS

(rendu lors de l'instruction du dossier de permis)

Fiches d'aménagement du point d'eau transmises avec l'avis incendie

Date d'émission de l'avis incendie :

03/01/2023

Numéro d'enregistrement du SDIS :

DN/SG 01/860/23

Besoins en eau demandés

m³/h

Volume de la réserve incendie

120m³

- Fiche d'aménagement plate-forme d'aspiration
- Fiche aménagement citerne enterrée
- Fiche aménagement citerne souple
- Fiche aménagement bassin
- Fiche signalétique d'un point d'eau



A CONTROLER PAR LE MAITRE D'ŒUVRE

POINT D'EAU SUR CANALISATION	Cocher la case correspondante		POINT D'EAU NATUREL ET ARTIFICIEL
Poteau d'incendie DN 150	<input type="checkbox"/>	← Type de point d'eau → Revêtement de la citerne →	<input checked="" type="checkbox"/> Citerne enterrée
Poteau d'incendie DN 100	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/> Citernes souples
Poteau d'incendie DN 80	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/> Bassin artificiel
<input type="text"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/> Point d'eau naturel
Diamètre de la canalisation (en mm)	<input type="checkbox"/>	← Point d'eau privé ou public →	
<input type="text"/>	<input type="checkbox"/>	← Alimentation du point d'eau par réseau AEP →	Diamètre de la canalisation de réalimentation (en mm) <input type="text"/>
Poteau d'incendie implanté à < de 5 m de la chaussée	<input type="checkbox"/>	← Réalimentation de la citerne →	Par vanne de barrage
Minimum 0,50m d'espace libre autour du poteau d'incendie	<input type="checkbox"/>	← Accessibilité →	Par flotteur
<input type="checkbox"/> OUI	<input type="checkbox"/>	← Protection du point d'eau →	Largeur de voie minimum 3m
<input type="checkbox"/> NON	<input type="checkbox"/>	← Performances hydrauliques du ou (des) poteau(x) d'incendie →	Surface de la plateforme d'aspiration <input type="text"/> m ²
Débit max <input type="text"/> m ³ /h	<input type="checkbox"/>	← Volume d'eau de la réserve incendie →	Type de tampon <input type="text"/>
Débit 1 bar <input type="text"/> m ³ /h	<input type="checkbox"/>	← Hauteur d'eau (cours d'eau, étangs....) →	Verrouillé
Pres.statique <input type="text"/> bar	<input type="checkbox"/>	← Signalisation du panneau →	Système de verrou <input type="text"/>
1 <input type="text"/> m ³ /h	<input type="checkbox"/>		Clôture avec portail pour aspiration (citerne souple et bassin artificiel)
2 <input type="text"/> m ³ /h	<input type="checkbox"/>		<input type="text"/> m ³
3 <input type="text"/> m ³ /h	<input type="checkbox"/>		<input type="text"/> m

RESULTAT DE LA CONFORMITE

Je soussigné : <input type="text"/>	Date <input type="text"/>
agissant en qualité de <input type="text"/>	Signature <input type="text"/>
atteste que les travaux sont achevés et réalisés conformément aux prescriptions du S.D.I.S.	

CADRE RESERVE AU S.D.I.S.

POINT D'EAU SUR CANALISATION	Cocher la case correspondante		POINT D'EAU NATUREL ET ARTIFICIEL
Observations		POINTS A CONTRÔLER	Observations
<input type="text"/>	<input type="checkbox"/>	Vérification de la mise en eau	Numéro d'identification SDIS: Inscrire le n° 57089-00165 sur le panneau signalétique en plus de son volume de 120m³ .
<input type="text"/>	<input type="checkbox"/>	Contrôle de la vidange	
<input type="text"/>	<input type="checkbox"/>	Contrôle de l'étanchéité de l'appareil	
<input type="text"/>	<input type="checkbox"/>	Implantation de l'appareil	
<input type="text"/>	<input type="checkbox"/>	Poteau d'incendie orienté du côté de la voie d'accès	
<input type="text"/>	<input type="checkbox"/>	Niveau d'eau dans la réserve	
<input type="text"/>	<input type="checkbox"/>	Trou d'homme de la citerne sécurisé	
<input type="text"/>	<input type="checkbox"/>	Conformité de la plateforme de mise en station de l'engin	
<input type="text"/>	<input type="checkbox"/>	Accès réglementaire carrossable	
<input type="text"/>	<input type="checkbox"/>	Mise en place du panneau de signalisation	
<input type="text"/>	<input type="checkbox"/>	Portail d'accès au bassin correct pour mise en aspiration	

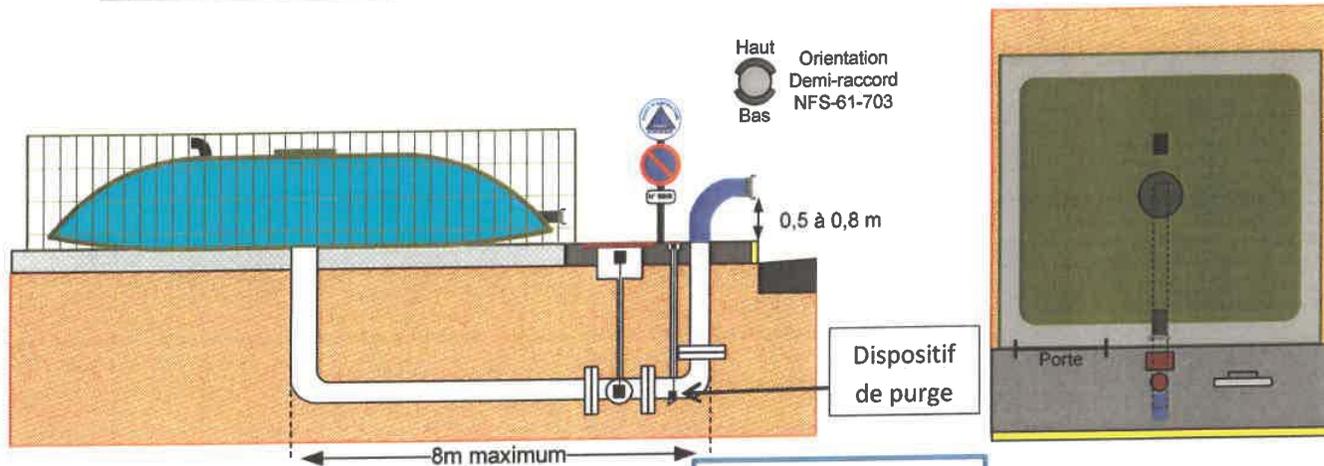
RESULTAT DE LA CONFORMITE

Responsable DECI du C.I.S. sous couvert du chef de centre	Responsable DECI de l'état major sous couvert du Chef de service Prévision	Directeur départemental du Service Départemental d'Incendie et Secours de la Moselle
Travaux conformes <input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON	Avis favorable <input type="checkbox"/> Avis défavorable <input type="checkbox"/>	<input type="text"/>
Date et Signature <input type="text"/>	Date et Signature <input type="text"/>	

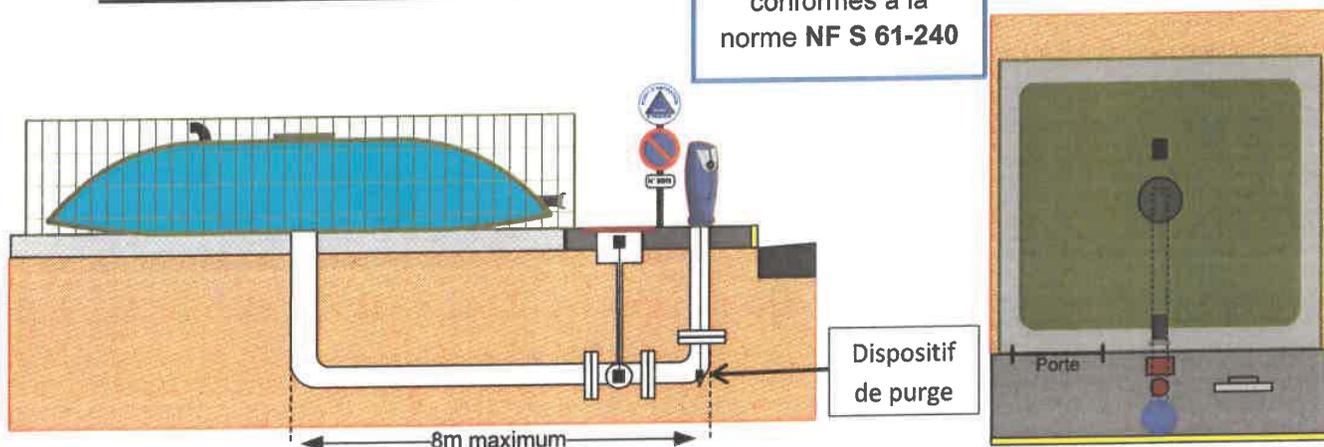
La citerne souple doit être :

- Implantée dans un endroit judicieusement choisi par rapport aux risques à défendre, une distance minimale de 10m devra être respectée entre tout bâtiment et la réserve incendie ;
- Facilement accessible aux engins pompes en toutes circonstances conformément aux caractéristiques techniques d'aménagement d'un point d'aspiration (*fiche annexe 3*) ;
- Le point d'eau sera, en toutes saisons, en mesure de fournir le débit nécessaire pendant la durée défini par le SDIS après analyse du risque ;
- La quantité d'eau sera d'un seul tenant ;
- Dans le cas où plusieurs prises d'aspiration sont demandées, l'intervalle entre chaque prise sera de 4 m (1 prise d'aspiration par tranche de 120m³, au-delà de 240m³, l'installation sera définie en concertation avec le SDIS
- Le dispositif d'aspiration devra être mis hors gel et comporter un dispositif de purge, respecter les règles d'installation du fournisseur (voir schéma ci-dessous) ;
- Le point d'eau sera identifié par une signalisation réglementaire (*Fiche annexe 8*) ;

Aspiration sur colonne

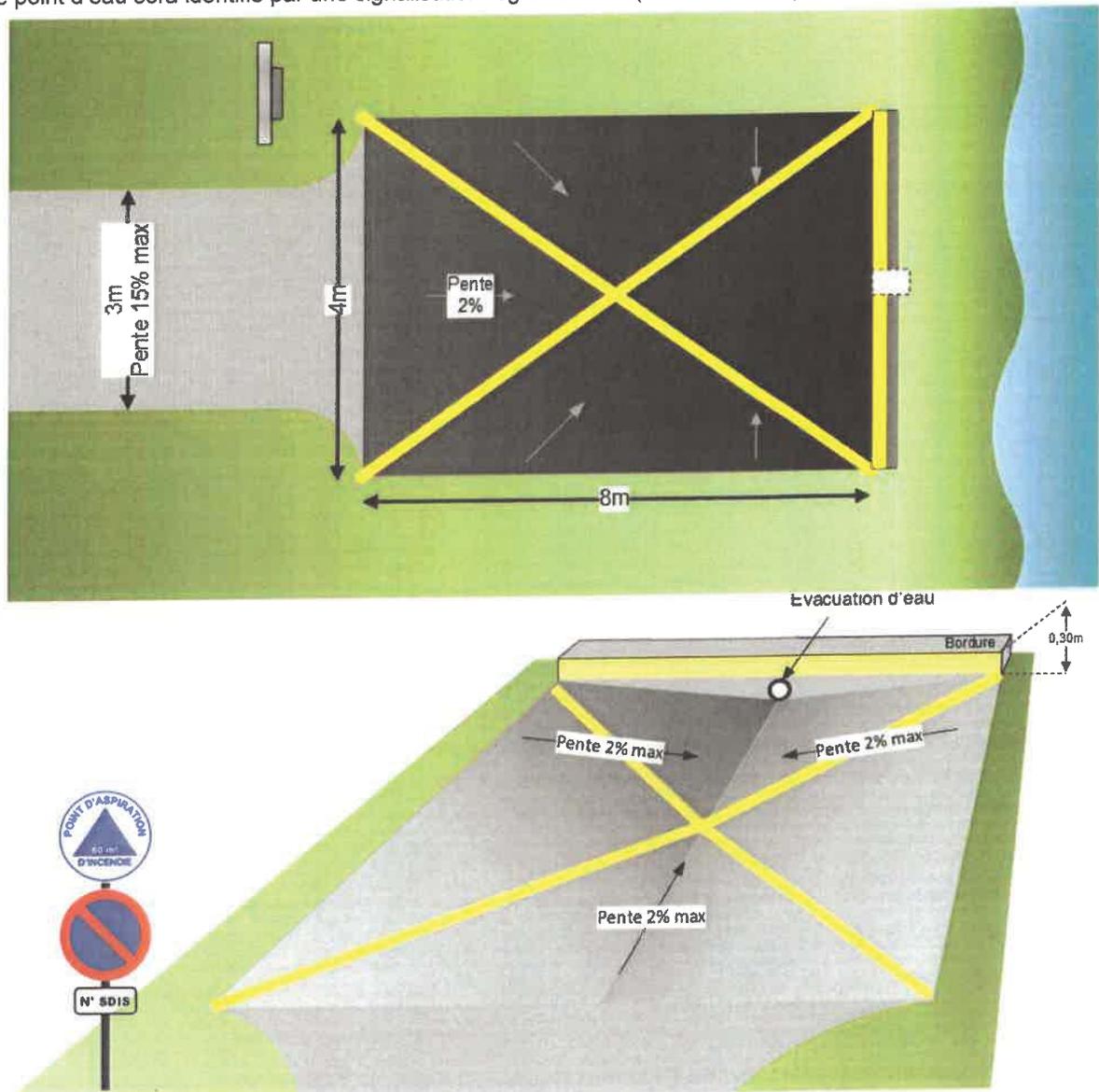


Aspiration sur poteau d'aspiration



Une plateforme de mise en station des engins est constituée d'une surface de :

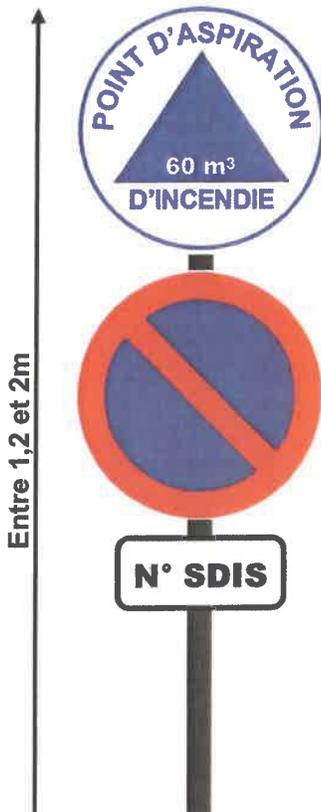
- 8m x 4m par tranche de 120m³ de capacité d'eau accessible par véhicule poids lourd au minimum ;
- La résistance au poinçonnement permet la mise en station d'un véhicule poids lourd (stabilité liée à un engin de 19 tonnes) ;
- Une pente de 2% permet d'évacuer les eaux de ruissellement ;
- Une bordure fixe permet le calage des engins ;
- Le point d'eau sera toujours libre et accessible aux engins pompes ;
- La distance du Point d'Eau au risque à défendre sera évaluée en fonction du risque rencontré (*par les voies de communication*) ;
- Si une voie d'accès à la plateforme est nécessaire, sa largeur sera de 3 m minimum. (*une pente de 15% maximum devra être respectée si l'accès se fait par un plan incliné*) ;
- Le point d'eau sera identifié par une signalisation réglementaire (*Fiche annexe 8*) ;



- **Marquage permanent « jaune » au sol** afin d'indiquer l'interdiction de stationner sur la plateforme d'aspiration.
- Une surface de **32m² par tranche de 120m³** est à respecter. Respecter les caractéristiques techniques des plateformes d'aspiration (voir annexe 3).



Panneau type plateforme d'aspiration



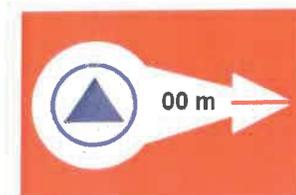
Panneau diamètre 50cm
(bleu sur fond blanc)

Mentionnant au centre du triangle **le volume en m³ de la réserve** (sauf si inépuisable)

Interdiction de stationner conformément au panneau du code de la route

Numéro d'identification SDIS du point d'eau (à demander au préalable)

Panneau type de signalisation d'un point d'aspiration



Panneau 50cm x 30cm env.
Mentionnant la distance en mètre à parcourir pour accéder au point d'aspiration

Cette signalisation est orientée (gauche ou droite) **vers le point d'aspiration** pour être **visible** depuis un véhicule de lutte contre l'incendie en fonction de l'axe ou des axes de son arrivée.